chaudes larmes dans la nuit sombre et froide.

Le lendemain soir, le « Saint-Nazaire » levait l'ancre.

VII

Les premiers jours de la traversée furent atroces; le froid était terrible dans la cellule ouverte, le sommeil dans le hamac pénible. Comme nourriture, la ration des condamnés, servie dans de vieilles boîtes de conserve. J'étais gardé à vue, le jour par un surveillant, la nuit par deux surveillants, revolver au côté, avec défense absolue de m'adresser la parole.

A partir du cinquième jour, je fus autorisé à monter une heure par jour sur le pont, gardé par deux surveillants.

Après le huitième jour, la température devint plus douce, puis torride. Je me rendis compte que nous approchions de l'équateur, mais j'ignorais toujours où l'on me transportait.

Après quinze jours de cette horrible traversée,

nous arrivâmes le 12 mars 1895 en rade des îles du Salut. J'eus l'intuition du lieu par quelques bribes de conversation échangées entre les surveillants, parlant entre eux des postes où ils pensaient être envoyés, postes dont les noms se rapportaient à des localités de la Guyane.

J'espérais que j'allais être débarqué aussitôt. Mais je dus attendre près de quatre jours, sans monter sur le pont, par une chaleur torride, enfermé dans ma cellule. Rien, en effet, n'avait été préparé pour me recevoir et on dut tout organiser à la hâte.

Le 15 mars, je fus débarqué et enfermé dans une chambre du bagne de l'île Royale. Cette réclu-

Ile du Diable, à l'arrivée. — Plan.

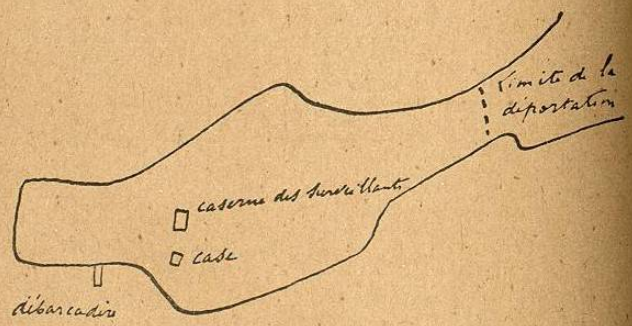

Plan de la 1re case, avant les palissades.

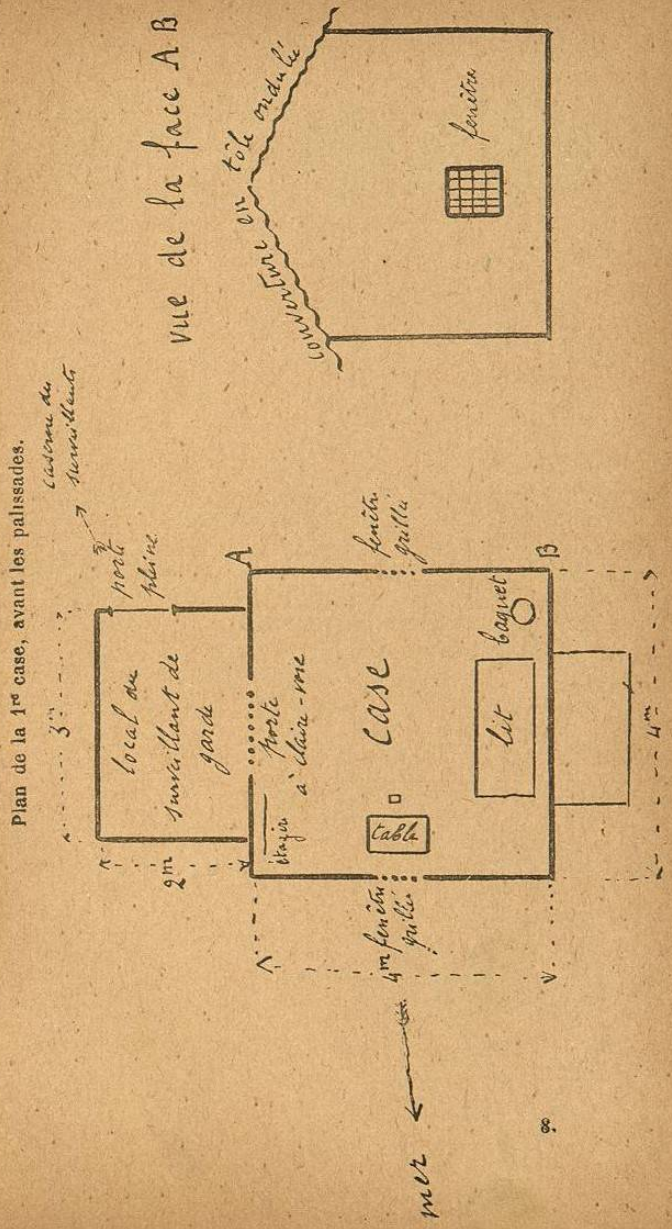

sion absolue dura environ un mois. Le 13 avril je fus transporté à l'île du Diable, rocher inculte qui avait servi précédemment de lieu de détention pour les lépreux.

Les îles du Salut se composent d'un groupe de trois petites îles : l'île Royale, où séjourne le commandant supérieur des pénitenciers des trois îles, l'île Saint-Joseph et l'île du Diable.

A mon arrivée à l'île du Diable, les dispositions prises à mon égard et qui durèrent jusqu'en 1895, furent les suivantes :

La case qui me fut affectée était en pierres et mesurait 4 mètres sur 4 mètres. Les fenêtres étaient grillées. La porte était à claire-voie, munie d'un simple barreautage en fer. Cette porte s'ouvrait sur un tambour de 2 mètres sur 3 mètres accolé à la façade de la case, tambour fermé par une porte pleine en bois. Dans ce tambour séjournait le surveillant de garde. Les surveillants étaient relevés de deux heures en deux heures, ils ne devaient me perdre de vue ni de jour ni de nuit. Pour l'exécution de cette dernière partie du service, la case était éclairée de nuit.

Durant la nuit, la porte du tambour était fermée extérieurement et intérieurement, de telle sorte que toutes les deux heures, pour la relève du sur-

veillant de garde, il se faisait un bruit infernal de clefs et de ferraille.

Cinq surveillants et un surveillant-chef furent chargés de l'exécution du service et de ma garde.

Je n'avais la faculté de circuler, durant le jour, que dans la partie de l'île comprise entre le débarcadère et le petit vallon où se trouvait l'ancien campement des lépreux, soit sur un espace de 200 mètres environ, complètement découvert, et défense absolue m'était faite de franchir cette limite sous peine d'être renfermé dans ma case. Dès que je sortais, j'étais accompagné par le surveillant de garde qui ne devait pas perdre de vue un seul de mes gestes. Le surveillant de garde était armé du revolver; plus tard on y ajouta le fusil et une ceinture garnie de cartouches. Il m'était formellement interdit d'adresser la parole à qui que ce fût.

La ration au début fut celle du soldat aux colonies, sans le vin. Je devais faire la cuisine moi-même, faire d'ailleurs tout moi-même.

Les pages qui suivent sont la reproduction intégrale du journal que j'écrivis depuis le mois d'avril 1894 jusqu'à l'automne 1896, et qui était destiné à ma femme. Ce journal fut saisi avec tous mes papiers en 1896. Je ne pus l'obtenir qu'à l'époque du procès de Rennes, en 1899.